

METZ, LE 25 MARS 2010

# 13

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AUX ACTIONS EDUCATIVES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :**

- **DISPOSITIFS ARTISTIQUES ET CULTURELS**
- **SUBVENTION POUR LE PROJET <<GOUTERS  
PHILOSOPHIQUES>> EN ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE**

La Municipalité poursuit son engagement auprès des écoles en proposant aux enfants des écoles messines des dispositifs artistiques et culturels innovants et de qualité.

Dans cette perspective, la Ville propose d'apporter son soutien financier à divers projets :

- **PROJETS DISPOSITIFS ARTISTIQUES ET CULTURELS  
(Motion 1)**

- **Classes à projet artistique et culturel (Classes à PAC)**

La Ville poursuit son soutien aux financements des dispositifs de classes à projet artistique et culturel qui s'inscrira dans les projets d'écoles. Pour cette année scolaire 2009-2010, quatre écoles élémentaires présentent une classe à projet artistique et culturel.

Il est proposé de répondre favorablement aux demandes de participation financière pour un montant total de 1 000 €.

- **Projets Action Educative Innovante (AEI)**

Les projets d'Action Educative Innovante permettent aux enfants d'approfondir une discipline artistique ou culturelle. Pour cette deuxième partie d'année scolaire 2009-2010, une école maternelle présente un projet A.E.I., ouverte à 3 classes messines.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de participation financière pour un montant total de 600 €.

- **Projets d'Ateliers artistiques**

Les ateliers artistiques visent une réalisation artistique importante sur l'année. Pour cette année scolaire 2009-2010, deux écoles maternelles présentent un projet d'atelier artistique.

Il est proposé de répondre favorablement aux demandes de participation financière pour un montant total de 2 000 €.

- **SUBVENTION POUR LE PROJET <<GOUTERS PHILOSOPHIQUES>> EN ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE (Motion 2)**

En partenariat avec la circonscription de Metz Est, le projet des « goûters philosophiques », permet de favoriser le passage du CM2 vers la 6<sup>ème</sup> des enfants scolarisés en Zone d'Education Prioritaire à Metz-Borny, au travers de différents ateliers. Le Collège des Hauts de Blémont est porteur de ce projet. Aussi il est proposé de participer à cette action à hauteur de 1500 €.

Les motions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

## MOTION 1

### **OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS ARTISTIQUES ET CULTURELS**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU la circulaire n°2001-104 Education Nationale et Culture et Communication du 14 juin 2001 instaurant les classes à projet artistique et culturel (classes à P.A.C.),

VU les circulaires n°2001-046 BOEN n°13 du 29.03.2001 et n°2004-086 BOEN n°22 du 03.06.2004 relatives aux actions éducatives et innovantes à caractère scientifique et technique et ateliers scientifiques et techniques,

VU la circulaire n°45 du 6 décembre 1990 relative aux ateliers artistiques,

VU les demandes d'aide financière aux projets élaborés dans ce cadre, déposées par les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré,

DECIDE d'accorder une aide complémentaire aux financements de l'Etat en versant les subventions suivantes aux écoles messines pour un montant total de 3 600 €, pour leur permettre de mener à bien leurs projets au titre de l'année scolaire 2009-2010 :

▪ <u>Classes à projets artistiques et culturels (classes à P.A.C.) :</u>	
- Ecole Elémentaire Jean Moulin	300 €
- Ecole Elémentaire Château Aumiot	300 €
- Ecole Elémentaire Jean de la Fontaine	200 €
- Ecole Elémentaire Van Gogh	200 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 000 €</b>
▪ <u>Projet Action Educative Innovante (A.E.I.) :</u>	
- Ecole maternelle Clair Matin (3 classes)	600 €
<b>TOTAL :</b>	<b>600 €</b>
▪ <u>Projets ateliers artistiques :</u>	
- Ecole maternelle La Roselière	1 000 €
- Ecole maternelle Arc en Ciel	1 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 000 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>	<b><u>3 600 €</u></b>

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI

## MOTION 2

### **OBJET : SUBVENTION PROJET <<GOÛTERS PHILOSOPHIQUES>> EN ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de soutenir les acteurs éducatifs et culturels

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 500 € au titre de l'année 2010 concernant :

- le Projet « Goûters Philosophiques »: 1 500 €  
(Circonscription de Metz Est)  
Projet porté par le collège des Hauts de Blémont

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI